

REPUBLIQUE FRANCAISE	dossier n° PC04606021X0011
Commune de CARNAC-ROUFFIAC	date de dépôt : 05/10/2021 demandeur : NOE Philippe pour : Construction d'un garage double adresse terrain : Le Bourg 46140 CARNAC-ROUFFIAC
Affaire suivie par : CCVLV /Service ADS <i>Lisa FRECHE</i> 05-65-36-06-19	Le Maire à Monsieur NOE Philippe 10 Route du Sayet 74370 EPAGNY METZ TESSY (METZ TESSY)

**REJET TACITE de PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de CARNAC-ROUFFIAC,

Vu la demande de permis de construire susvisée ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;
Vu la carte communale approuvée par le Conseil municipal le 13 mars 2012 ;
Vu la zone C de la carte communale ;
Vu la demande de pièces manquantes en date 21/10/2021 ;

Considérant que le permis de construire a fait l'objet d'une demande de pièces en date du 21/10/2021 ;
Considérant que les pièces manquantes n'ont pas été reçues dans le délai de trois mois suivant la demande ;
Considérant que le projet est rejeté tacitement conformément à l'article R.423-39 du code de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

La demande de permis de construire est rejetée tacitement.

CARNAC-ROUFFIAC, le 24 janvier 2022
Le Maire, Monsieur MOLINIE Mathieu

